



Pour citer cet article :

**Joubrel (Fernand), « Le centre de rééducation du Hinglé », *Pour l'enfance coupable*, n°45, nov.-déc. 1942, pp. 1-4.**



COMITE d'ETUDE et d'ACTION pour la DIMINUTION  
du CRIME

9, rue Guy de la Brosse, PARIS (Ve)

BULLETIN INTERIEUR D'INFORMATION  
(Pour l'Enfance "Coupable", n° 45)

==== :§: =====

Novembre-Décembre 1942.

A nos abonnés,  
A nos membres et amis,

En raison des circonstances actuelles, notre revue "POUR L'ENFANCE COUPABLE" a dû cesser sa parution provisoirement. C'est en plein développement, en plein essor, que nous devons nous arrêter après huit années d'effort continu et après le magnifique numéro double consacré à l'étude de 400 dossiers d'enfants délinquants par le Dr. G. HEUYER, membre de notre Comité de Patronage.

C'est au moment où l'existence de notre revue devenait chaque jour plus utile - les nouveaux abonnements pris par la Préfecture de Police à Paris et par des services sociaux officiels de province le démontrent bien - que nous nous voyons contraints de suspendre notre publication, la seule de son genre en France.

Afin de pallier dans la mesure du possible à cette carence et en attendant de pouvoir reprendre vie, nous avons décidé de rester en liaison avec nos membres abonnés au moyen d'un Bulletin d'information, bulletin intérieur qui sera envoyé tous les deux mois. (Prix: 30 Frs. par an).

Nous demandons à nos membres abonnés et à nos correspondants de nous tenir au courant de leurs activités et de vous aider en attendant des temps meilleurs. Le principal est de ne pas perdre le contact entre tous ceux - chaque jour plus nombreux - qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse et particulièrement aux très graves problèmes de la jeunesse anormale et dévoyée.

LE COMITE DE DIRECTION.

''  
LE CENTRE DE REEDUCATION DU HINGLE

Une loi, en date du 27 Juillet 1942, relative à l'enfance délinquante, remplacera, on le sait, la loi du 22 Juillet 1912, dès qu'un règlement d'administration publique en aura fixé les modalités d'application. Cette loi, outre diverses autres réformes, très heureuses pour la plupart, prévoit la création de centres d'observation et d'organismes à caractère avant tout rééducatif.

En lisant les lignes qui vont suivre sur le Centre du Hinglé, situé dans les Côtes du Nord, près de Dinan, et où convergent un grand nombre de regards, on verra que d'heureuses initiatives, inspirées du même esprit que la nouvelle loi, commencent déjà à produire leurs effets.

### LE SYSTEME DE LA CONFIANCE

Le Centre du Hinglé, créé en 1940 par Mme de la Morlais, et réorganisé par M. le Docteur BIANQUIS, directeur régional de la Santé pour la Bretagne, se caractérise essentiellement par la confiance que ses éducateurs placent dans les enfants qui leur sont envoyés par les magistrats. Le visiteur qui se promène à travers les champs et les landes qui composent la propriété est nécessairement frappé de la liberté dont jouissent les jeunes délinquants. Pas de murs, pas même un buisson symbolique. Dans un "coup de cafard", il y en a qui s'en vont quelquefois. Mais le plus étrange, c'est qu'ils reviennent, d'eux-mêmes. A une époque où il fit excessivement froid, où les baraquement n'étaient pas chauffés, où il n'y avait guère autre chose à manger que des pommes de terre bouillies, personne ne partit.

Qu'est-ce qui peut donc retenir au centre tous ces petits malheureux ?

Au début, pendant les premiers mois qui suivirent sa fondation, période héroïque au cours de laquelle l'argent manquait autant que le matériel, il y eut le charme de Mme de la Morlais. Lorsqu'ils étaient devant elle, les pires gamins, ceux qui se croyaient des "durs", rougissaient, baissaient les yeux, se confiaient, ne voulaient plus s'en aller.

Mais le rayonnement d'une seule âme ne peut suffire pour une oeuvre vaste et de longue haleine. Le succès actuel du Hinglé tient dans la méthode employée pour la formation des jeunes délinquants.

### LE RECOURS AUX METHODES ACTIVES (1)

Les colons du Hinglé sont répartis en équipes de six à huit garçons seulement chacune. Deux équipes forment un chantier. L'ensemble des chantiers constitue le Centre.

L'équipe représente, au Hinglé, la cellule fondamentale. Plus qu'à tel ou tel chantier, l'enfant appartient à telle ou telle équipe, qui constitue pour lui une véritable "famille", au sein de laquelle il vit continuellement.

Ce qui est particulièrement remarquable, c'est que le chef d'équipe est choisi parmi les délinquants. Ce système d'éducation a déjà fait ses preuves pour les enfants normaux. On sait qu'il constitue la base de la pédagogie scout et que l'on parle à son sujet de "méthode active". Contrairement aux procédés traditionnels, où la discipline est maintenue par la contrainte, il permet à l'enfant de

(1) Le lecteur pourra trouver de plus longs développements sur les méthodes modernes de redressement des jeunes délinquants, et spécialement sur les méthodes actives, dans notre étude, L'Enfance Coupable (Librairie "Pour l'Enfance Coupable").

"collaborer à sa propre éducation". L'expérience du Hinglé montre que cette méthode donne les meilleurs résultats avec les jeunes délinquants. Sauf de rares exceptions, les chefs d'équipe se montrent très dignes de la confiance qu'on a placée en eux. Ils prennent pleinement conscience des responsabilités qui leur incombent et deviennent, pour leur chef de chantier, de précieux auxiliaires.

### LES SANCTIONS

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
pour la Sauvegarde de l'Enfance  
et de l'Adolescence à Ille-et-Vilaine  
17, Rue du Bourbonnais  
RENNES

Les occasions de les infliger sont exceptionnelles. Un petit vol, par ci par là... Une grossièreté de temps à autre. Rien de grave... Beaucoup moins d'infractions, certainement que dans les "Centres de jeunesse" ordinaires, où, sous prétexte de formation professionnelle (qui, faute d'ateliers, d'outils, et de moniteurs spécialisés, n'est presque jamais donnée), de jeunes citadins désœuvrés se livrent au marché noir, sous l'oeil de "cadres" trop souvent médiocres... Pas d'habitudes vicieuses, semble-t-il, alors que presque tous les internats de garçons en donnent de tristes exemples.

Le Centre dispose d'une cellule, mais elle ne sert pas souvent. Tout au plus y enferme-t-on parfois, pour une durée d'une heure, un mineur "difficile", chez qui l'obscurité et le silence déterminent de salutaires réflexions. Les chefs préfèrent, comme sanction, infliger le retrait passager de l'insigne du centre : une bande tricolore, et des arêtes de granit surmontant cette devise : "Dur comme roc". Il faut avoir vu un équipier retenir de grosses larmes parce qu'on lui décousait son écusson pour comprendre l'excellent travail éducatif qui est réalisé au Hinglé.

Les sanctions seraient nécessairement plus fréquentes et d'une autre nature si tous les mineurs délinquants étaient indistinctement admis au Hinglé. Mais le Centre ne reçoit que les sujets susceptibles d'un reclassement social relativement aisé. N'ont rien à y faire les enfants justiciables d'un traitement avant tout médical parce que leur déficience physique est apparente (méningite, insuffisance endocrinienne marquée...), ni certains anormaux mentaux (grands arriérés, pervers constitutionnels...), qui relèvent d'établissements appropriés, ni enfin les garçons trop âgés pour être sensibles à une influence morale (Le Hinglé ne peut accueillir utilement que des enfants de treize à quinze ans; il est trop tard ensuite pour prétendre amorcer une rééducation).

### LE TRAVAIL

Outre différents facteurs de moralisation (jeux, mots d'ordre, chants, rassemblements, veillées...) le travail est considéré, au Hinglé, comme une condition indispensable du reclassement des mineurs. La plupart des délinquants, en effet, désertent l'école, ou, s'ils l'ont quittée parce qu'ils avaient atteint leur quatorzième année, fréquentent les auberges et les cafés. Les chefs du Hinglé ont porté toute leur attention sur ce problème. Tandis qu'ils confient à un instituteur le soin d'instruire les plus jeunes, ils essaient de donner aux plus âgés les éléments d'un métier.

La terre ne retiendra guère que les petits paysans. Aussi n'est-ce qu'une minorité de pupilles qui se courbent toute la journée sur les champs de la propriété, ou qui prêtent leurs bras à des fermiers voisins. Plus nombreux déjà sont ceux que l'on dirige vers le jardinage, car un jardinier peut travailler même dans la grande ville, dont l'atmosphère rappelle irrésistiblement ceux qui y sont nés. D'autres mineurs apprennent l'élevage, d'autres la menuiserie, d'autres travaillent dans des carrières situées à proximité du Centre... On essaie de diriger chaque garçon vers le métier qu'il aime. Lorsque l'enfant a trouvé ce qu'il aime, il est sauvé. En sortant du centre il aura en mains une profession et pourra prendre place dans la société.

### LA GESTION DU CENTRE

Le travail effectué par les garçons est "rentable" dans une certaine mesure. Mais lorsqu'on veut accomplir oeuvre éducative, on est obligé de faire passer au second plan les considérations pécuniaires. Aussi le Centre a-t-il besoin d'être largement subventionné. Il reçoit quelques subsides du Secrétariat d'Etat à la Justice - ce qui est tout naturel puisque ce dernier fournit les mineurs au Centre. Il est surtout alimenté par le Commissariat Général à la Famille : n'est-ce pas que la carence d'éducation familiale qui est la principale cause de la délinquance juvénile ? Le Commissariat Général, qui envoya récemment au Hinglé deux de ses plus hautes autorités, MM. BERTRAND et DENIS, remet les fonds à un organisme privé qui, outre la gestion du centre assure le service des enquêtes sociales et celui de la liberté surveillée, le "Service Social de l'Enfance et de l'Adolescence des Côtes du Nord".

o  
o o

L'ère des expériences est pratiquement terminée. On peut déjà parler de la "réussite" du Hinglé. Les résultats enregistrés sont suffisants pour qu'on souhaite que bientôt, selon l'expression biologique moderne, on le fasse "éclater", pour répartir ses cadres dans de nouveaux centres.

FERNAND JOUBREL  
Docteur en Droit  
Lauréat du Concours Général des Facultés de  
Droit.